



**SCOP-CALME-SMR-A**

# **Livret d'accueil HDJ**



**4 Moulin de Montjouvin  
28120 ILLIERS-COMBRAY  
Tél. : 02 37 91 63 33  
Fax : 02 37 91 63 34  
[www.calme.fr](http://www.calme.fr)**

**Agréé Sécurité Sociale et mutuelles**

## Présentation

**Situé au cœur de l'Eure et Loir, le Calme est un établissement de soins médicaux et de réadaptation (SMR) spécialisé dans la prise en charge des conduites addictives.**

**Nous prenons en charge les addictions aux produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments) et les addictions comportementales ou de compensation (jeux, sport, travail...). L'établissement dispose d'une offre de soins diversifiées afin de répondre aux mieux à vos besoins : consultation, hospitalisation complète ou hospitalisation de jour.**

L'hôpital de jour du CALME constitue un accompagnement complémentaire à une cure ou un sevrage préalablement effectué en milieu hospitalier ou en ambulatoire.

Cette offre de soin propose une prise en charge en journée avec notre équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de vous accompagner à poursuivre la prise en charge dans le cadre d'un accompagnement thérapeutique pour :

- acquérir une hygiène de vie en s'appuyant sur un parcours de santé,
- trouver une aide au maintien de l'abstinence,
- soutenir et construire des stratégies à mettre en œuvre au quotidien et à son domicile,
- consolider un mieux-être suite à l'arrêt des consommations,
- prévenir la rechute.

L'hôpital de jour offre un programme individualisé que nous co-construisons afin d'identifier et de répondre ensemble à vos attentes et vos besoins.



## Modalités d'admission

Votre prise en charge doit être programmée. Il vous faut donc constituer un **dossier de pré-inscription** avec votre médecin traitant, votre addictologue ou votre psychiatre.

Pour obtenir ce dossier, vous pouvez :

- Le **télécharger** sur notre **site internet** ([www.calme.fr](http://www.calme.fr)), sur la page d'accueil « Télécharger le dossier d'admission » ; « Illiers-Combray – Hospitalisation jour »



- Nous téléphoner pour demander l'envoi du dossier.

Nous pouvons vous aider à le renseigner, vous fournir des explications sur les démarches administratives utiles à votre prise en charge.

Pour faciliter vos démarches, l'accueil téléphonique est à votre disposition, du lundi au vendredi  
de 9h à 17h  
02.37.91.63.33

Une fois votre **dossier complet**, vous pouvez nous l'envoyer par **courrier** ou venir le **déposer** à l'**accueil** de l'établissement.

**Pour garantir la sécurité de vos données de santé, n'envoyez jamais vos informations par mail.**

Après l'étude de votre dossier par une **équipe pluridisciplinaire**, un **entretien en présentiel ou téléphonique** sera organisé rapidement avec l'**IDE coordinatrice de l'HDJ**, afin de faire le point sur vos **attentes et motivations**. L'infirmière coordinatrice vous guidera dans vos démarches et vous aidera à planifier vos journées d'hospitalisation.

Dans le cadre d'une continuité à l'hospitalisation complète, nous pouvons prescrire l'accompagnement en hôpital de jour. Afin d'évaluer si le projet est possible et bénéfique, une consultation de préadmission est réalisée avec le médecin ou l'infirmière de l'HDJ en fin de séjour.

Toutes les problématiques en lien avec une ou plusieurs conduites addictives peuvent être prises en charge. Dans le cas où la prise en charge ne serait pas pertinente, un contact avec le médecin traitant et vous-même sera établi afin d'échanger des alternatives possibles.

## Prise en charge financière

Si votre admission est validée, des formalités administratives sont à faire. Une secrétaire assurera le suivi de vos démarches. Comme pour l'hospitalisation complète, l'hospitalisation de jour est prise en charge par l'Assurance maladie et les mutuelles (80%-20%). Le secrétariat aura besoin (sauf pour les patients qui poursuivent en HDJ depuis un séjour de 5 semaines) de :

- la carte d'identité
- l'attestation d'ouverture des droits « sécurité sociale »
- la carte d'adhésion de votre mutuelle

Les absences pour congés sont possibles à condition qu'elles aient été déclarées avant leur survenue. Des absences non justifiées peuvent entraîner une sortie administrative.

N'hésitez pas à demander de l'aide à la responsable des admissions pour les formalités nécessaires.

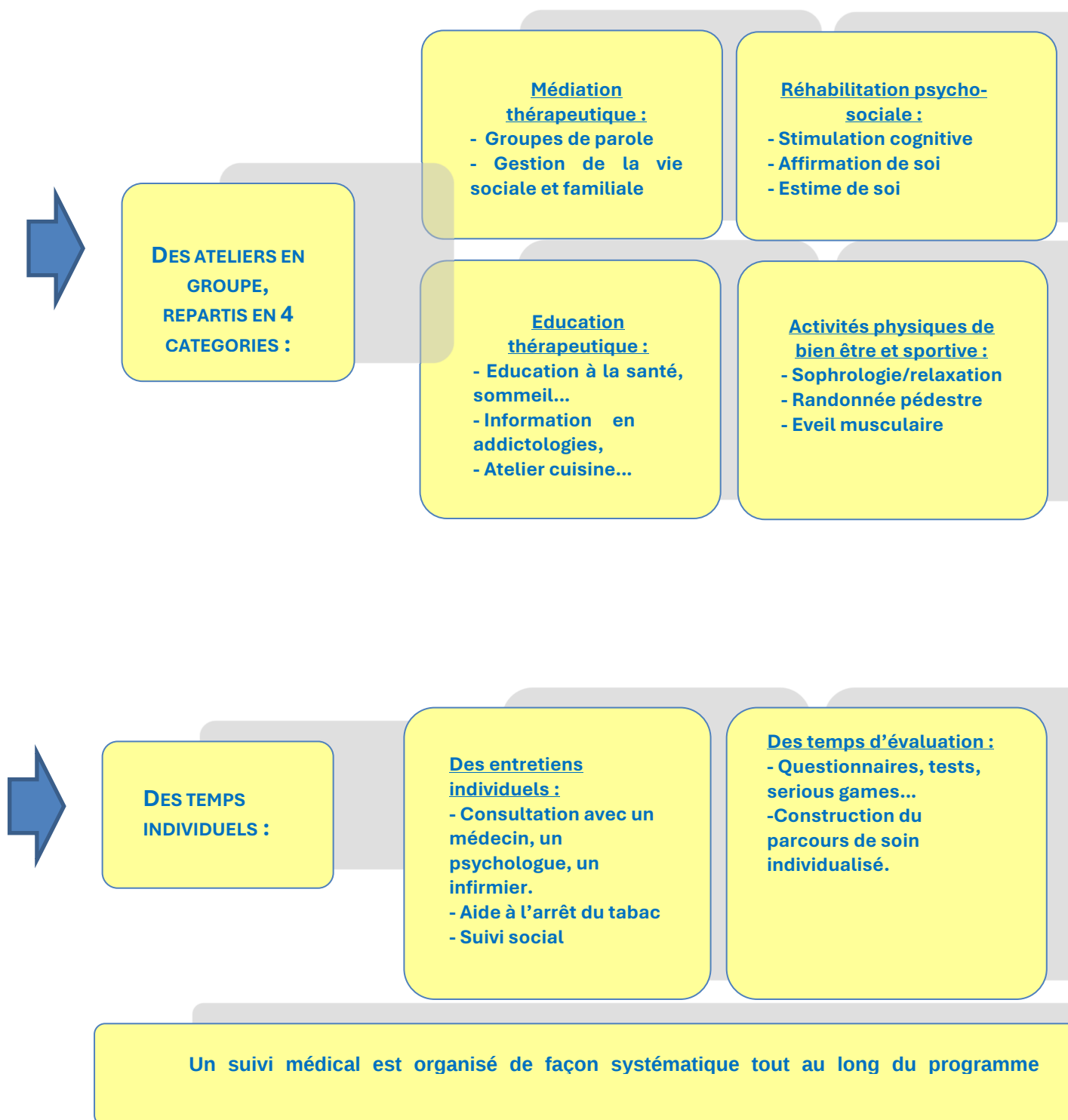
## Le programme thérapeutique

Le programme individualisé est construit avec vous au début de la prise en charge afin de répondre au mieux à vos besoins, à la suite d'un entretien infirmier et d'un entretien médical. Un planning sera donc établi en fonction des envies exprimées, des problématiques reconnues comme prioritaires et des disponibilités des intervenants. A mi-parcours, un entretien dit « intermédiaire » vous sera proposé afin de faire le point sur votre **évolution dans votre parcours de soin** et sur vos objectifs actualisés. Un entretien pourra également être organisé à votre demande auprès de la coordinatrice. Tout au long de votre parcours, des réunions d'équipe pluri-professionnelles et hebdomadaires ont lieu pour réfléchir et analyser les modalités de la prise en charge, afin de vous accompagner au mieux dans vos objectifs.

Le projet thérapeutique et la durée de la prise en charge sont fixés par plages de 12 semaines renouvelables. Le nombre de jours de présence peut aller de 1 à 3 jours par semaine, du lundi au vendredi. Il est important de respecter le planning défini (jours et activités fixés) : la régularité de la participation étant un critère indispensable à la mise en œuvre du travail thérapeutique d'une semaine à l'autre. En fin de parcours un bilan avec le médecin est établi, le parcours peut se terminer ou se renouveler. Une information sera transmise à votre médecin traitant avec votre accord.



## Différents ateliers sont proposés à l'hôpital de jour



Pour mener ensemble ce programme thérapeutique un cadre est nécessaire et nous engage mutuellement par un **contrat thérapeutique**. Le contrat s'applique dès le moment où vous arrivez à l'hôpital de jour.

Cela signifie :

- **S'engager au respect des journées programmées.** Votre régularité dans les soins est un des éléments prépondérants pour atteindre vos objectifs. Toute absence non justifiée et/ou n'ayant pas fait l'objet d'une communication auprès de l'établissement peut remettre en question la continuité de votre accompagnement. Il vous est donc demandé de signaler le plus tôt possible toute absence ou retard. Pour toute absence non justifiée, vous serez contacté.e par téléphone par un infirmier référent. Si ces absences se répètent, le contrat de soins sera réévalué par l'équipe soignante. Elle pourra conduire à une interruption du programme de soins, et, selon la situation, une réorientation vers les soins les plus pertinents.

- **ne pas venir alcoolisé ou sous les effets de produits psychotropes.** Il vous est demandé de ne pas vous rendre à l'hôpital de jour sous l'emprise de substance psycho-active afin de garantir le bon déroulement des soins ainsi que votre sécurité. Nous vous invitons à nous contacter par téléphone afin de vous accompagner dans les difficultés rencontrées et reprogrammer une nouvelle venue.

Le contrat d'efficacité thérapeutique, porté par tous les membres de l'équipe, est un véritable outil d'accompagnement, mis à votre service afin d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés. Il est basé sur la confiance mutuelle. Cette confiance est essentielle dans la relation thérapeutique ; nous ne pouvons pas faire sans elle.

Le respect des personnes est une notion indispensable à votre accompagnement. Afin de garantir le respect de la vie privée et la confidentialité des informations transmises durant les séances, nous demandons de ne pas divulguer les informations qui ne vous concernent pas, ceux-ci afin de garantir un climat de confiance et de bienveillance. Le respect qui vous est dû par les soignants comme les autres patients doit être commun et réciproque.

Dans le cas où vous n'adhérez plus au projet de soin ou refuseriez les règles de fonctionnement et/ou de sécurité, l'interruption de l'hospitalisation sera actée.

## Une journée type à l'hôpital de jour

|             |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10h-10h30   | Accueil                    | L'accueil est un temps essentiel, nous le voulons chaleureux permettant de vous sentir bienvenu. Il est le moment de transition entre vos préoccupations quotidiennes et le moment où vous pourrez ouvrir une parenthèse, prendre du recul, afin de rentrer en soin. |
| 10h45-12h15 | Atelier thérapeutique      | Séance de groupe autour d'un thème validé par le groupe.                                                                                                                                                                                                             |
| 12h30-13h30 | Repas                      | Les repas sont partagés dans un espace commun avec les autres patients d'HDJ. Les repas sont élaborés sur place, par les cuisiniers de l'établissement, tenant compte des recommandations diététiques personnalisées.                                                |
| 13h30-14h   | Consultation               | Selon le moment du parcours ou les besoins, des entretiens individuels avec une infirmière, un médecin, un psychologue peuvent être planifiés.                                                                                                                       |
| 14h-16h     | Activités thérapeutiques   | Séance de relaxation, activités physiques, marche ou autre afin de prendre soin de soi et se faire vivre un moment de relâchement.                                                                                                                                   |
| 16h-16h30   | Synthèse de fin de journée | Ce temps individuel permet de faire un bilan de la journée et programmer ensemble les besoins pour la prochaine venue.                                                                                                                                               |
| 16h30       | Fermeture de l'HDJ         | L'horaire est à titre indicatif suivant la durée de l'activité programmée.                                                                                                                                                                                           |

Un casier personnel fermant à clef sera à votre disposition pour la journée. Vous disposez d'un casier personnel pour ranger vos affaires. Nous vous recommandons d'y déposer vos effets personnels, de le fermer à clé et de ne pas apporter d'objets de valeur. Vous veillerez à libérer le casier chaque soir à votre départ et à remettre la clé sur le casier.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'informer l'infirmière dès votre accueil en cas de modification de traitement et si une prise est prévue le midi. Nous vous demandons de déposer votre traitement dans le casier sécurisé jusqu'au moment de votre prise. La prise de traitement reste sous votre responsabilité.

Nous vous recommandons de venir avec une tenue confortable et adaptée aux activités proposés dans le programme. Certaines activités peuvent se dérouler en dehors des locaux de l'établissement, notamment en pleine nature.

Nous vous proposons de faire une pause avec votre téléphone pendant cette journée afin de favoriser la relation aux autres et la convivialité. Durant les temps de soins, les téléphones portables doivent être éteints.

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous mettons à votre disposition un questionnaire de satisfaction. Il nous permet de mieux répondre à vos attentes et nous vous remercions de prendre le temps de le renseigner. C'est la spécificité de cette offre de soin que de co-construire le projet thérapeutique avec vous.

## Votre premier jour

Vous serez accueilli par la coordinatrice de l'HDJ et/ou l'infirmière présente ce jour-là. Lors de votre première venue, il vous sera présenté l'espace dédié à l'hôpital de jour. Nous vous expliquerons l'organisation et les modalités pratiques de l'HDJ.

Pour faciliter nos échanges, et dès votre arrivée, nous vous proposerons le tutoiement réciproque et l'usage de nos prénoms.

Vous participerez au temps d'accueil collectif où vous pourrez rencontrer les personnes qui partageront les ateliers thérapeutiques avec vous. Il vous sera proposé le programme organisé en amont. Vous participerez selon votre planning à un ou plusieurs ateliers avec les autres personnes présentes.

Vous rencontrerez un **médecin**, pour un premier entretien, afin d'élaborer **votre projet de soin** et construire des **objectifs** répondant à vos attentes sur votre prise en charge.

L'assistante administrative vous accueillera également lors de cette première journée, ensemble, vous vérifierez les informations préalablement transmises. Elle vous remettra des documents d'informations et s'assurera que vous ayez bien reçu toutes les informations nécessaires à votre hospitalisation. Elle évaluera avec vous votre situation et pourra vous aider en cas de difficultés administratives ou sociales.

La coordinatrice prendra ensuite le temps de vous présenter le cadre thérapeutique, **de confirmer ou de réévaluer avec vous** vos besoins et vos disponibilités quant à votre prise en charge. Vous définirez à ce moment-là la fréquence de vos venues, pouvant aller **d'une à trois journées par semaine**.



## Entourage

Les conduites addictives influent naturellement sur la vie relationnelle et surtout familiale. L'arrêt des consommations rend possible une relation nouvelle qui se construit dans le temps. Si vous le souhaitez, vous pourrez participer ponctuellement ou régulièrement à :

- **Un groupe Entourage** pour échanger avec des personnes dans une situation similaire. Ce temps est aussi l'occasion de partager des interrogations concernant le fonctionnement de la dépendance, l'accompagnement à la vie sans produit... Cet espace de parole est animé par un(e) psychologue et un membre de l'équipe médicale ou paramédicale
- **Une consultation Entourage** avec un(e) psychologue et une infirmière, sur rendez-vous, pour exprimer, écouter et travailler ensemble sur ce que vous vivez.

Nous accueillons les proches, à partir de 16 ans, en veillant à respecter votre accord.



## Vos droits

En tant que patient, vous disposez de droits, dont une partie est répertoriée dans la [charte de la personne hospitalisée](#).

En outre, vous avez le droit de désigner une personne de confiance (dans votre dossier d'admission), de rédiger des directives anticipées, d'accéder à votre dossier médical, etc.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur notre site internet, rubrique « vos droits » ou contactez-nous par téléphone.

Au cours ou à la suite de votre hospitalisation, vous avez la possibilité de :

- Demander à tout moment l'accès au dossier médical.
- Demander à saisir le Délégué à la protection des données (DPD ou DPO)
- Rédiger une réclamation ou une plainte, signaler un événement indésirable
- Obtenir des précisions sur le droit à l'information
- Obtenir les coordonnées des représentants des usagers ou être mis en lien avec l'un d'entre eux.

## Qualité et sécurité



La bonne identification d'un patient est un facteur clé pour la qualité et la sécurité de ses soins. Elle commencera par la qualification de votre INS (Identification Nationale de Santé). Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr).

Afin d'éviter tout retard de prise en charge, attribution d'un diagnostic au mauvais patient, échange erroné d'informations, erreurs dans la prise en charge... Nous serons amenés à vous demander tout au long de votre parcours de soin à rappeler, vérifier vos données d'identité.



Nous transmettons vos comptes-rendus, ordonnances et autres documents, de façon sécurisés dans votre espace santé. Nous vous accompagnons, si besoin dans l'activation de votre compte.

Les mesures universelles d'hygiène se nomment « **précautions standard** » et doivent s'appliquer **en tout lieu par tous et pour tous** (personnels-patients-visiteurs) afin de prévenir et de maîtriser le risque infectieux au sein de l'établissement.

Les « précautions standard » sont basées sur le respect de règles d'hygiène de vie en collectivité dans le respect de chacun. Nous rappelons les **gestes barrières** comme le lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique ou avec du savon, l'utilisation de mouchoirs à usage unique, l'utilisation de son coude en cas d'éternuement ou de toux, ainsi que le port du masque en cas d'infection respiratoire. Nous mettons à votre disposition une solution hydro-alcoolique sans éthanol et des masques.



Le calme est engagé comme lieu de santé sans tabac. Cette démarche se traduit notamment par la proposition de prise en charge du tabagisme tout au long du parcours mais aussi par l'amélioration de l'environnement afin qu'il soit favorable à la santé de tous.

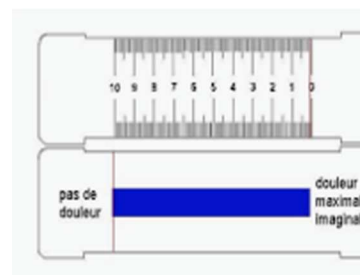


L'établissement est engagée dans la prise en charge de votre **douleur**. Signalez-la sans attendre à toute personne de l'équipe qui pourra vous accompagner et répondre à vos questions.

I. **Reconnaître les différents types de douleurs** Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.)

II. **Prévenir et soulager** Pour prévenir et soulager votre douleur, l'équipe soignante vous explique les soins prodigués et leur déroulement et note l'intensité de votre douleur dans votre dossier patient afin d'utiliser les moyens les plus adaptés à votre situation (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

III. **Évaluer** L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous qui pouvez la déterminer, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. En la réévaluant régulièrement, l'équipe de soins améliorera votre qualité de vie. La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé



Le CALME est engagée dans une démarche de développement durable. Nous limitons le plus possible l'impact de notre activité sur l'environnement.

Nous participons aux projets nationaux et territoriaux, et collaborons avec les partenaires locaux, notamment sur ces thèmes :

- Tri des déchets
- Soutien de l'agriculture local (EGALIM)
- Mutualisation de services
- Réduction de nos consommations d'énergie
- Gestion raisonnée de l'eau

La protection de l'environnement est une démarche collective. Nous comptons donc sur vous pour participer activement à nos côtés.

Nous évaluons et mesurons la qualité de l'accompagnement que nous vous proposons par des indicateurs internes comme votre satisfaction et par des indicateurs nationaux :

- Résultats issus de la certification HAS (Haute Autorité de Santé), sur [scopesanté.fr](https://www.scopesanté.fr)
- Résultats IQSS (Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins)
- Résultats ICALIN (Indicateurs Composite d'Activité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) [www.scopesante.fr](https://www.scopesante.fr)



**Certifié HAS V2020**



## Horaires



- L'hôpital est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h30 hors jours fériés.
- En dehors des horaires d'ouverture de l'Hôpital de jour, **la continuité des soins est assurée** par l'ensemble du personnel du service d'hospitalisation complète. Vous pouvez nous contacter à tout moment.

## Moyen d'accès



**4 Moulin de Montjouvin – 28120 Illiers-Combray**

- **Par la route** : sortir de l'autoroute A11, sortie 3.1 vers Brou/Illiers-Combray, Passez 2 rond-point en prenant la direction Brou. Le parking est situé sur la gauche à 600M sur la droite de l'entrée du camping. Le parking est gratuit. L'établissement se trouve de l'autre côté de la route. Un parking est mis à votre disposition, il est public et gratuit. Par précaution évitez de laisser des affaires personnelles en vue, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. Nous vous conseillons de faire preuve de vigilance lorsque vous traversez la route, la visibilité est réduite à certains endroits.
- **Par le train** : Ligne Chartres-Courtalain - arrêt en gare d'Illiers-Combray. Nous vous proposons d'organiser votre transport de la gare à l'établissement sur demande.
- **Un service de navette gratuite** est organisé dans un rayon de 10km entre le Calme et votre domicile à la demande.
- **En VSL**, Lorsqu'aucune des solutions citées n'est possible.